

# Vérifier le type de taux PAS appliqué dans le bulletin

## ISAPAYE CONNECT

---

*Historique de cette documentation*

---

07/07/2025	Création de la fiche documentaire.

## SOMMAIRE

<b>1. RAPPEL DES DIFFERENTS TYPES DE TAUX .....</b>	<b>3</b>
1.1 Taux personnalisé .....	3
1.2 Taux non personnalisé .....	3
1.3 Signalement d'amorçage .....	3
1.4 Synthèse .....	3
<b>2. VERIFIER LA PRESENCE DU CRM DANS ISAPAYE CONNECT.....</b>	<b>3</b>
<b>3. VERIFIER A PARTIR DU BULLETIN DE SALAIRE .....</b>	<b>4</b>
3.1 Dans l'onglet DSN du bulletin .....	4
3.2 Dans les données calculées du bulletin .....	4
<b>4. VERIFIER A PARTIR DES EDITIONS .....</b>	<b>5</b>
4.1 A partir du bulletin de salaire .....	5
4.2 A partir de l'état PAS_SIMP.STD .....	5

*Cette fiche documentaire est réalisée avec la version 8.40 d'ISAPAYE CONNECT. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.*

## 1. RAPPEL DES DIFFERENTS TYPES DE TAUX

### 1.1 Taux personnalisé

Ce taux correspond au taux personnalisé ou individualisé transmis par le Compte Rendu Métier (CRM) de la DGFIP

C'est le taux de prélèvement figurant sur la feuille d'imposition du salarié ou le taux individualisé pour les couples mariés/pacsés

Il est transmis par la DGFIP par le Compte Rendu Métier (CRM)

*Remarque : pour les salariés non imposables, un taux de zéro est transmis*

### 1.2 Taux non personnalisé

Le taux Neutre (ou non personnalisé) est appliqué lorsque l'entreprise ne dispose pas d'un taux calculé par l'administration fiscale

Exemple de salariés concernés par le taux Neutre :

- Nouvelle embauche
- Primo déclarant
- Apprenti (si rattaché auparavant au foyer fiscal des parents)
- Les salariés ne souhaitant pas transmettre leur taux réel à l'employeur

### 1.3 Signalement d'amorçage

Documentation disponible sur l'espace client ou via le lien ci-dessous

[chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/https://client.isagri.fr/\\_flysystem/ftpexample/TEST%20FTP/ISAPAYE\\_CONNECT/D%C3%A9claratif/SADV%20-%20%20Signalement%20d%27amor%C3%A7age%20des%20donn%C3%A9es%20variables%201.pdf](chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/https://client.isagri.fr/_flysystem/ftpexample/TEST%20FTP/ISAPAYE_CONNECT/D%C3%A9claratif/SADV%20-%20%20Signalement%20d%27amor%C3%A7age%20des%20donn%C3%A9es%20variables%201.pdf)

### 1.4 Synthèse

Origine du Taux PAS	Taux Personnalisé	Taux Non personnalisé (Taux neutre)
CRM DGFIP par le MtoM	X	X
CRM DGFIP remontée manuelle	X	X
Signalement d'amorçage	X	
AUCUN CRM présent		X

## 2. VERIFIER LA PRESENCE DU CRM DANS ISAPAYE CONNECT

La DGFIP met à disposition le CRM contenant les taux PAS dans un délai de 5 à 8 jours après la date d'exigibilité de la DSN Mensuelle (après le 5 ou après le 15)

Fiche DSN :

[https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail\\_dsn/a\\_id/1937/kw/crm%20de%20la%20dgfip](https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/1937/kw/crm%20de%20la%20dgfip)

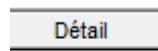
Rappel : pour une application du taux PAS en automatique sur le bulletin de la période en cours, le dépôt automatique (MtoM) doit être activé avant l'envoi de la DSN M-1

Etape 1 : Aller en **Déclarations / Déclaratif / DSN Mensuelles**

Etape 2 : Choisir le mois d'exigibilité (ex : Janvier pour la période de Décembre)

Etape 3 : Cliquer sur "**Accéder aux déclarations**"

Etape 4 : Se positionner sur le dossier concerné



Etape 5 : Cliquer sur  dans la colonne "**Détails**"

Etape 6 : Vérifier la présence du CRM DGFIP : le CRM est présent dans la liste, le programme applique les taux personnalisés dans le prochain bulletin de salaire

### 3. VERIFIER A PARTIR DU BULLETIN DE SALAIRE

#### 3.1 Dans l'onglet DSN du bulletin

Etape 1 : Aller en **Salaires/ Bulletins de salaire/ Calcul**

Etape 2 : Se positionner sur le salarié souhaité

Etape 3 : Aller dans l'onglet DSN puis sur **Versements/P.A.S**

Eléments de rémunération	Versements / P.A.S.	Primes et autres éléments	Fin de contrat	Rappels de salaires	Rappels de cotisations
<b>Versements</b>					
Rémunération nette fiscale	1497,39			Montant net versé	1439,27
Taux de prélèvement à la source	2,00 %			Type du taux	01 - Taux transmis par la DGFIP
Montant de prélèvement à la source	29,95			Identifiant du taux	0000
Montant de la part non imposable du revenu				Montant de l'abattement sur la base fiscale	
Montant soumis au prélèvement à la source	1497,39				

*Remarque : si le salarié n'est pas présent dans le fichier CRM de la DGFIP, un taux neutre d'applique*

#### 3.2 Dans les données calculées du bulletin

Etape 1 : Aller en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

Etape 2 : Se positionner sur le salarié souhaité

Etape 3 : Aller sur l'onglet **Bulletin**

Etape 4 : Faire un clic droit "**Voir les compteurs et calculées**"

Etape 5 : Aller dans l'onglet "**Calculées**"

Etape 6 : Vérifier la donnée **PAS\_TC\_CHX.STD**

 PAS_TC_CHX.STD	ORIGINE DU TAUX PAS APPLIQUE (CRM-TOPA)	CRM
--	---	-----

## 4. VERIFIER A PARTIR DES EDITIONS

### 4.1 A partir du bulletin de salaire

Etape 1 : Avoir validé le bulletin à vérifier

Etape 2 : Aller dans **Editions/ Bulletins/ Edition des bulletins de salaire**

Etape 3 : Choisir votre forme de bulletin ainsi que la période d'impression

Etape 4 : Sélectionner le ou les salarié(s) à vérifier

Etape 5 : Dans le ruban, cliquer sur "**Aperçu**"

Exemple pour un bulletin clarifié :

Impôts sur le revenu	Base	Taux	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1497,39	2,00 %	29,95	179,85

Exemple pour un bulletin non clarifié :

PRELEVEMENT A LA SOURCE	1497,39	2,00	29,95	
-------------------------	---------	------	-------	--

### 4.2 A partir de l'état PAS\_SIMP.STD

Avant d'éditer l'état PAS\_SIMP.STD, il est nécessaire d'avoir validé les bulletins de salaire

Etape 1 : Aller dans **Editions/ Autres éditions**

Etape 2 : Choisir l'édition **PAS\_SIMP** ainsi que la période d'impression

Etape 3 : Dans le ruban "Aperçu"

* Valeurs exprimées en euros					
Matricule	Nom, prénom du salarié	Origine du taux	Barème taux neutre	Taux	Identifiant du taux
MENSUEL	MARTIN BRUNO	DGFIP		2,00 %	0000
Il existe 3 barèmes de calcul du taux neutre :					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Celui applicable à la métropole</li> <li>• Celui applicable à la Guadeloupe, La Réunion et à la Martinique</li> <li>• Celui applicable à la Guyane et à Mayotte</li> <li>• Un autre barème</li> </ul>					